



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion

Plénière **Mardi 13 février 2024**

Président : M. Michel NAGEOTTE

Présents : En visio : MM. Gérard GEORGES - Michel MALIVERNAY – Thierry NAPPEY
En présentiel : MM. Stéphane BEGEL - Thierry CORROYER

Excusés : MM. Michel BOURNEZ - Nicolas VUILLEMIN

Assistent : Mme Manon VIF – M. Guillaume COLIN

RAPPEL

PLANNING DE JOURNEE

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

REGLEMENT TERRAIN IMPRATICABLE

L'impraticabilité du terrain est définie :

- soit par les critères retenus par les Lois du Jeu,
- soit par la production d'une interdiction par le propriétaire privé,
- soit par la production d'une interdiction par le propriétaire public pour respecter le protocole d'accord entre l'Association des Maires de France (AMF) et la FFF (Ligue et Districts).

La commission Régionale Sportive rappelle qu'il existe trois types de procédure en fonction des situations sur lesquelles s'appuyer :

- Procédure N°1 : jusqu'au vendredi 16 heures
- Procédure N°2 : le vendredi après 16 heures
- Procédure N°3 : pour les rencontres programmées en semaine doit se fier aux procédures 1&2.

De plus, nous vous rappelons qu'il existe des cas spécifiques lors des annulations de match :

1. Annulation de lever de rideau
2. Annulation générale

Une équipe senior qui aura deux matches à jouer, à domicile, en retard sur son calendrier suite à des impraticabilités de son installation, devra obligatoirement trouver un terrain de remplacement en cas de toute nouvelle indisponibilité de cette même installation ; à défaut le club devra se déplacer chez l'adversaire.

1- MASCULINS

SENIORS

1.1 – CHAMPIONNATS

Match n° 26727508 : R1 Herbelin groupe C : L'ISLE SUR LE DOUBS – BELFORT SUD du 18 février 2024

La commission prend connaissance de l'accord entre les deux clubs pour inverser la rencontre le dimanche 18 février 2024 à 15h30 au stade des Trois Chênes à Belfort.

Le match retour du 26 mai 2024 se déroulera à L'Isle sur le Doubs.

Match n° 25930754 : R2 groupe C : CHATEAU DE JOUX – LEVIER du 18 février 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 17 février 2024 à 18h30 au stade Raymond Genre à La Cluse et Mijoux.

Match n° 26644268 : R3 groupe D : BRESSE JURA FOOT 2 – ARCADE FOOT PAYS LUNETIER du 25 février 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 24 février 2024 à 19h00 au stade Jean Perrodin 1 à Bletterans.

Match n° 25917878 : R3 groupe F : BESSONCOURT ROPPE LARI. – MEZIRE FESCHES du 18 février 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 17 février 2024 à 14h30 au stade des Trois Chênes à Belfort.

1.2 – COUPE INTERSPORT

Match n° 26797859 : Coupe Intersport groupe A : SNID 2 – ST APOLLINAIRE 2 du 11 février 2024

La commission acte le forfait du club de ST APOLLINAIRE 2.

Amende : 175 euros pour forfait déclaré

1.3 – COUPE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Match n° 27768287 : Coupe Bourgogne-Franche-Comté : MAGNY – ASPTT DIJON

La commission acte le forfait du club de MAGNY.

Amende : 175 euros pour forfait déclaré

La commission sportive décide de programmer les rencontres qui n'ont pu se jouer le 11 février en raison de l'impraticabilité du terrain, le **DIMANCHE 18 FEVRIER 2024 à 14h30** :

- 27768383 : VAL DE LOUE – ORNANS
- 27768384 : BRESSE JURA – JURA DOLOIS 2

En cas de terrain impraticable, le match sera automatiquement inversé le 18 février 2024.

En raison d'un match en retard de championnat N3 le 21 février, la commission décide de reporter la rencontre suivante au MERCREDI 28 FEVRIER 2024 à 20h00 :

- 27768802 : BAVILLIERS – FC SOCHAUX MONTBELIARD 2

Tirage au sort des 16^{èmes} de Finale de la Coupe Bourgogne Franche Comté qui se déroulent les 2 et 3 mars 2024 à 15h00 (sous réserves des procédures éventuelles en cours) :

DIJON FCO 2 (N3) ou US JOIGNY (R3)	-	FC CHALON (R1 HERBELIN)	MATCH 1
AS TOUCY (R3)	-	LA CHAPELLE DE GUINCHAY (N3)	MATCH 2
CHEVIGNY ST SAUVEUR (R2)	-	SR ST MARCEL (R2)	MATCH 3
ASA VAUZELLES (R2)	-	TEAM MONTCEAU FOOT (R3)	MATCH 4
FC SENS (R1 HERBELIN)	-	AS BEAUNE (R1 HERBELIN)	MATCH 5
ASPTT DIJON (N3)	-	ASC ST APOLLINAIRE (R1 HERBELIN)	MATCH 6
EF VILLAGES (R2)	-	FC FONTAINE LES DIJON (R1 HERBELIN)	MATCH 7
USC DIJON (R1 HERBELIN)	-	AS GARCHIZY (R1 HERBELIN)	MATCH 8
US ST VIT (R1 HERBELIN)	-	AS PERROUSE (R1 HERBELIN)	MATCH 9
FC BART (R2)	-	PONTARLIER CA (N3)	MATCH 10
JURA DOLOIS FOOT (N3) ou BRESSE JURA FOOT (R1 HERBELIN)	-	FC 4 RIVIERES (R1 HERBELIN)	MATCH 11
LARIANS MUNANS (R2)	-	AUDEUX PELOUSEY (R3)	MATCH 12
BESANCON FOOT (N3)	-	FC VALDAHON VERCEL (R1 HERBELIN)	MATCH 13
FC GRANDVILLARS (R1 HERBELIN)	-	US PONT DE ROIDE VERMONDANS (R2)	MATCH 14
BELFORT SUD (R1 HERBELIN)	-	ASM BELFORT (N3)	MATCH 15
AS ORNANS (R1 HERBELIN) ou VAL DE LOUE (R3)	-	FC SOCHAUX MONTBÉLIARD 2 (N3) ou AS BAVILLIERS (R2)	MATCH 16

1.4 – REPORTS

En raison de la programmation des matchs en retard des 1/32èmes de finale de la Coupe Bourgogne-Franche-Comté, la commission décide de reporter les rencontres suivantes à une date ultérieure :

R1 Herbelin groupe B :

- 26171659 : ORNANS – CHAMPAGNOLE
- 26171658 : BRESSE JURA FOOT – ST APOLLINAIRE

R1 Herbelin groupe C :

- 26727509 : JURA DOLOIS 2 – ST VIT

R3 groupe E :

- 25931351 : VAL DE LOUE – SAONE MAMIROLLE

La commission décide de reporter les rencontres suivantes DIMANCHE 3 MARS 2024 :

R2 groupe C :

- 25907270 : LA JOUX NOZEROY – LEVIER

Coupe Intersport :

Groupe B :

- 26797902 : LA CHAPELLE DE GUINCHAY 2 – JURA SUD FOOT 2

JEUNES

1.5 – COUPE U18 CREDIT AGRICOLE

Match n° 27223195 : Coupe U18 Crédit Agricole : BEAUNE – STADE AUXERRE du 18 février 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour repousser la rencontre le mercredi 21 février 2024 à 17h30 au stade du Château 2 à Vignoles.

1.6 – CHAMPIONNATS

Match n° 25922940 : U17R1 groupe B : BESSONCOURT ROPPE LARI. – ST APOLLINAIRE du 18 février 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 17 février 2024 à 11h00 au stade municipal à Larivière.

Match n° 26311586 : U18R1 Laser Game Evolution : VESOUL – STADE AUXERRE du 10 février 2024

La commission prend connaissance du problème de déplacement pour le club du Stade Auxerre (bouchons).

Le club de Vesoul donne son accord pour rejouer le match.

La commission décide de reporter la rencontre à une date ultérieure.

1.7 –CHAMPIONNAT U13 INTERSECTEURS

La commission prend connaissance des mails des clubs du FC CHALON et de l'USC DIJON.

1.8 – CHAMPIONNAT U16 R2 – PHASE PRINTEMPS

La commission prend connaissance du mail du club de l'AS FONTAINE D'OUCHÉ qui souhaite désengager son équipe du championnat U16R2 pour la phase printemps.

Elle sera remplacée par un exempt.

Amende : 150 euros pour retrait d'engagement

1.9 - CHAMPIONNATS HEURE DE COMPETITION – 2EME PHASE

La commission prend connaissance des demandes des clubs concernant leurs rencontres à domicile. Elle décide pour la saison 2023/2024, à titre dérogatoire et exceptionnel pour le championnat de valider des horaires et jour de pratique en dehors de la ½ journée concernée par le jour et l'horaire de référence sous réserve que ces derniers ne soient pas pénalisants pour les clubs figurant dans le groupe.

Pour rappel :

<u>COMPETITION</u>	<u>HORAIRE ETE</u>
U18R	<i>Dimanche 15h00</i>
U18IS	<i>Dimanche 13h00</i>
U17R	<i>Dimanche 13h00</i>
U16R	<i>Dimanche 13h00</i>
U15R	<i>Samedi 15h00</i>
U15IS	<i>Samedi 15h00</i>
U14R	<i>Samedi 15h00</i>
U13IS	<i>Samedi 15h00</i>

Pour rappel en bleu les horaires U18R1 – U17R1 et U16R1

En noir les nouvelles demandes validées par la commission sportive pour la 2^{ème} phase

<i>CLUBS</i>	<i>U18R</i>	<i>U18IS</i>	<i>U17R</i>	<i>U16R1</i>	<i>U16R2</i>	<i>U15R</i>	<i>U15IS</i>	<i>U14R</i>	<i>U13IS</i>
STADE AUXERRE	Samedi 14h00		Samedi 16h00	Samedi 16h00					
CHEVIGNY ST SAUVEUR	Samedi 18h00				Dimanche 10h30				
JURA DOLOIS	Dimanche 12h30			Dimanche 12h30		Samedi 16h00		Samedi 16h00	Samedi 14h00
VESOUL FC			Dimanche 12h30	Samedi 16h30		Samedi 14h00		Samedi 14h00	
CHALON FC	Dimanche 12h30		Dimanche 10h30	Dimanche 10h30					
BEAUNE AS					Samedi 16h00				
BESSONCOURT			Dimanche 11h00						
FONTAINE LES DIJON		Dimanche 12h00	Dimanche 10h30	Dimanche 10h30				Samedi 16h30	Samedi 13h30
GJ MONTS ET VALLEES			Samedi 16h00						
LOUHANS CUISEAUX			Dimanche 11h00		Dimanche 11h00				Samedi 13h30
PONTARLIER CA			Dimanche 12h00	Dimanche 12h00		Samedi 16h00			Samedi 12h00
SENS FC			Samedi 16h00				Samedi 13h30		Samedi 13h30
ST APOLLINAIRE			Dimanche 11h00		Dimanche 11h00		Samedi 15h00		
JURA STAD'FC					Dimanche 11h00				
LONGVIC ALC					Samedi 17h00				
NOIDANAIS		Samedi 15h00			Samedi 16h00				
SNID					Samedi 14h30			Samedi 14h30	
BART					Samedi 16h00				
IS SELONGEY								Samedi 13h30	
LONS LE SAUNIER			Dimanche 11h00	Dimanche 11h00				Samedi 14h00	

CLUBS	U18R	U18IS	U17R	U16R1	U16R2	U15R	U15IS	U14R	U13IS
GJ SUD HAUTE SAONE					Samedi 16h00	Samedi 16h00		Samedi 16h15	Samedi 14h45
GRAND BESANCON FC						Samedi 16h00			
MONTCEAU			Dimanche 11h00						
FC NEVERS					Samedi 15h00				
FC MACON					Dimanche 10h30				
GEVREY-CHAMBERTIN		Dimanche 11h00							
PARON		Samedi 11h00							
CHATENOY		Samedi 16h00							

2- FEMININE

2.1 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE FEMININE

Match n°27591447 : Coupe Bourgogne Franche Comté Féminine : 1er Tour : BESANCON FOOTBALL – RACING BESANCON du

La commission prend connaissance du procès-verbal de la CR SROC datant du 08 février 2023.

Elle confirme la décision de cette commission donnant la perte du match par pénalité au club RACING BESANCON pour en reporter le bénéfice du gain au club BESANCON FOOTBALL.

L'équipe du BESANCON FOOTBALL est donc qualifiée pour le second tour de coupe.

Le match n°27779790 des 1/8^{ème} de finale de Coupe Bourgogne Franche Comté Féminine prévu le 25 février 2024 devient alors :

BESANCON FOOTBALL (R2F)	-	LOUHANS CUISEAUX FC (R2F)	MATCH 1
-------------------------	---	---------------------------	---------

3- FUTSAL

3.1 – REGIONAL 1 FUTSAL PROMOTION

Cas NEUILLY CRIM. SENNECE. :

La Commission Sportive prend connaissance du **relevé de Commission d'Appel datant du 09 février 2024**, elle reprend la composition des groupes de R1 FUTSAL – Poule Promotion pour la phase championnat 2023/2024 (*sous réserve des procédures en cours)

R1 FUTSAL			
GRUPE ELITE Week-end	PROMOTION A En semaine	PROMOTION B En semaine	PROMOTION C En semaine
BESANCON ACADEMIE FUTSAL SPORTING BESANCON FUTSAL MONTBELIARD BELFORT F.C. HERICOURT S.GX. DIJON CLENAY FUTSAL CLUB F5 DIJON METROPOLE 1	ST FARGEAU US JOIGNY ENT. NORD YONNE F5 DIJON METROPOLE 2	RIO ETUZ CUSSEY FUANS FC BAUME LES DAMES CA PONTARLIER NEUILLY CRIMM. SENNECE.	EXINCOURT FUTSAL HERISPORT FUTSAL US FRANCHEVELLE ENT. BELFORT OFFEMONT

POULE PROMOTION A :

La commission sportive décide d'annuler la Journée 1 de la poule promotion A et mets les frais du match NEUILLY – JOIGNY à la charge de la Ligue

POULE PROMOTION B :

Les matchs joués par les équipes lors des journées 1 et 2 comptent dans leurs matchs de la phase allé.

La commission informe les clubs que le nouveau calendrier général des compétitions futsal 2023-2024 est à retrouver en Annexe de ce procès-verbal.

Le Président Commission Régionale Sportive



Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football